LE COURRIER DE L'OUEST

VOLUME VI. EDMONTON, JEUDI, 6 OCTOBRE, 1910. NUMERO 1

CAUSERIE DE LA SEMAINE

M. Vivian et le libre échange

Je n'ai jamais entendu un homme possédant aussi peu les qualités extérieures de l'orateur et aussi attachant à entendre que l'est M. Vivian.

D'abord charpentier de son état, le voici, à l'âge d'une quarantaine d'années, depuis six ans membre de la Chambre des Communes et l'un des économistes les plus en vue d'Angleterre.

De taille plutôt au-dessus de de la moyenne, en petit veston serré qui laisse deviner sa forte musculature, il se présente d'abord au public avec un manque d'aisance très apparent. Sa parole, cependant, sort nette et accentuée dès la première phrase, immédiatement les pensées saisissent par leur clarté et l'on reste étonné de trouver devant soi un esprit si sûr et si vigoureux, et comme charpenté sur le modèle du corps qui l'enferme.

Je voudrais pouvoir retracer avec la même limpidité les raisonnements et les exemples que M. Vivian nous a présentés pour nous prouver que c'est au libre-échange que l'Angleterre doit sa suprématie dans toutes les branches de son activité.

Prenez, dit-il, les constructions navales. L'Angleterre construit 60 pour cent des vaisseaux du monde; et c'est grâce au libre-échange, car c'est le libre échange qui lui procure à bas prix les matières premières. Ainsi l'acier, qui entre aujourd'hui pour la plus grand part dans la construction des vaisseaux, nous est fourni principalement par l'Allemagne. Et dernièrement un chantier de Jarrow ayant obtenu d'Allemagne la commande d'un bateau destiné à une maison allemande, c'est avec des aciers venant d'Allemagne que ce vaisseau a été construit par nous.

Et voyez le résultat obtenu par le libre-échange: nous faisons de nos ouvriers des ouvriers d'ordre supérieur, des mécaniciens, des constructeurs de chaudières; au lieu que si nous voulions taxer l'acier étranger, et l'empêcher d'entrer, il nous faudrait, pour soutenir la concurrence de construction, produire chez nous cet acier à bon marché, et nos ouvriers devraient travailler à cete production pour des salaires minimes. Mais nous laissons l'Allemagne fabriquer les aciers communs et nous ouvrons nos portes toutes grandes à ces aciers dont nous avons besoin pour construire des vaisseaux.

Prenons maintenant l'industrie des chaussures. Un moment, nous avons été inondés de souliers américains; c'était une mode. Qu'ont fait nos fabricants? Ils ont étudié les souliers américains; ils ont acheté les machines américaines à fabriquer les souliers. Et, aujourd'hui, nous expédions en Amérique de souliers du style américain fait avec du cuir américain et avec des machines américaines.

Comment ferions-nous si on eut mis un droit sur ce cuir et sur ces machines? Et surtout sur les machines. Car ces machines ne sont pas seulement de l'acier représentant la somme de travail des ouvriers qui les ont faites. Elles sont une puissance de travail, une force créatrice, une idée; elles nous valent des millions et des millions de fois l'argent qu'elles nous ont coûté.

Le libre-échange a encore pour résultat de garder le commerce intègre. Supposez qu'une catégorie de marchands s'entendent pour élever les prix. Immédiatement les marchandises étrangères vont s'introduire pour ramener le prix à son niveau normal.

Le système de protection a toujours pour but de protéger une classe de citoyens et de l'enrichir aux dépens de leurs con citoyens. En Allemagne on avait mis sur le maïs une taxe qui éleva de 40 millions la valeur du maïs consommé pendant une certaine période. Or, sur ces 40 millions, 8 milions seulement venaient du maïs importé; les 32 autres millions furent un profit supplémentaire pour les producteurs indigènes; c'est-à-dire que ce fut une taxe dont on greva les consommateurs nationaux au profit exclusif des producteurs.

En ce qui concerne l'Angleterre, elle ne pourait pas vivre sous un régime de protection. Car elle est peu favorisée de la nature; tout autour d'elle les nations sont riches des richesses de leur sol; tandis que nous, nous n'avons que nos intelligences et nos bras et il nous faut attirer par le libre échange et nous procurer à bas prix les matières premières dont vit notre industrie.

Les protectionnistes croient être les meilleures Impérialistes. Ils racontent que l'Empire s'en va se désagrégeant et qu'il lui faut une attache et c'est par un système de droits réciproques qu'ils pensent le consolider. Ils voudraient que l'ensemble de l'Empire adoptât des tarifs de protection qui seraient bienfaisants à telle ou telle partie des nations qui le composent.

Par exemple on mettrait en Angleterre un droit sur les moutons pour protéger l'Australie, un droit sur les blé et sur les bois pour protéger le Canada. Et, inversement, au Canada, on mettrait un droit sur les machines agricoles américaines pour avantager les industriels Britanniques.

Très bien, mais au lieu de consolider l'Empire, je vois que cela y introduirait vite des griefs, des colères et une dissention complète. Car, supposez que la mère-patrie, poussée par la nécessité, supprime sa taxe sur le blé et le bois; qu'allez-vous dire, vous qui avez poussé vos industries en escomptant un marché qui subitement vous échappe? Et si, de même, quelque jour vous laissez rentrer les machines américaines, que deviendront vos industriels avec leurs stocks et leurs usines qu'ils avaient installées sur la foi d'une clientèle qui se dérobe?

Tout ceci n'est qu'un leurre. Il n'y a qu'une chose pratique et possible: la liberté. Que chaque partie de l'Empire, selon ce qu'elle croit être son intérêt, taxe ou ne taxe pas; c'est seulement par la liberté individuelle des nations qui composent l'Empire, que l'Empire peut subsister.

M. Vivian a ainsi parlé pendant plus d'une heure et demie, avec ses auditeurs littéralement suspendus à ses lèvres. Cet homme électrisait son auditoire avec sa conviction. Son sujet, que l'on s'apprêtait à trouver aride, s'épanouissait si clair et si attrayant que l'on en était étonné et ravi.

Quelqu'un qui est aussi de Birkenhead, la patrie et la circonscription de M. Viviani, me disait qu'il provoque des rassemblements aux coins des rues et que la foule s'amasse pour l'entendre parler sur le libre échange.

Je le comprends. Il n'y a rien de tel, pour convaincre, que d'être convaincu soi-même et M. Viviani est un convaincu.

SYLVUS.

NECROLOGIE.

Samedi dernier est décédé au domicile de M. M. Dussault, M. François Boni Tremblay, âgé de 90 ans.

Mme Dussault était la fille adoptive du défunt. M. Tremblay demeurait depuis 12 ans avec la famille de M. et Mme Dussault; il était né à Lacolle, Qué.

Les funérailles ont eu lieu lundi dernier à l'église St. Joachim.

Les porteurs étaient MM. J. A. Palin, Hubert Duteau, M. J. Shinners, J. H. Picard, Jos. Bilodeau et Louis Simon.

UN CHEMIN DE FER POUR LA REGION DE ST-PAUL

La Compagnie du C.N.R. construirait de Battleford à St. Albert un tronçon de sa ligne transcontinentale.

Winnipeg, 1 octobre. — On déclare de bonne source que la ligne du C.N.R. actuellement en construction au nord de la Saskatchewan et dans une direction nord-ouest de Battleford sera raccordée avec la ligne de la Yellow Head Pass à St. Albert.

Cette voie ferrée qui traverserait une excellente région, déjà très peuplée, au nord de la Saskatchewan, formerait un tronçon de la voie transcontinentale du C.N.R.

Cette dépêche, confirmée par les autorités de la Compagnie à Edmonton, sera accueillie avec enthousiasme par les nombreux colons canadiens-français établis dans la région de St. Paul des Métis.

Le tracé de cette nouvelle ligne n'est pas encore fixé. Il est à peu près certain cependant que le nouveau chemin de fer passera immédiatement au nord des lacs Thérien et La Selle.

Nous croyons savoir que l'actif député du Comté de Pakan, M. P. Ed. Lessard ne serait pas étranger à la décision que vient de prendre la Compagnie du C. N. R. et qui portera l'aisance dans les nombreuses fermes canadiennes-françaises de la région.

UNE PAROISSE PROSPERE

VEGREVILLE.

Nous publions ci-desous la cinquième liste de souscription en faveur de l'hôpital de Végreville.

Végreville.—Emery Théroux, $5.00; M. Holley, $5.00; M. Courtemanche, $10.00; Geo. Robertson, $10.00; B.Tétreau, $45.00.

Kitscoty.—J. Lewis, $5.00. St. Charles.—R. P. Gendreau, O.M.I. $2.00. Edmonton.—Wilson Ltée, $5.00. St. Boniface.—A. Gauvin, $6.00. Végreville. — Thomas Ryan, $50.00. Ranfurly. — T. Roberts, $1.00; H. Goodman, $1.00; H. Picard, $1.00; A. Balsford, $2.00. Lac LaBiche.—R. P. Perau, O.M.I., $1.00. Végreville. —Banque des Marchands, $25.00. Toronto. — International Varnish Co., $12.00; Lebret.—R. P Hugonard, O.M.I., $10.00. Winnipeg—P. Chambers Co., $10.00.

Les travaux de transformation du presbytère en hôpital provisoire sont presqu'entièrement terminés et tout permet de croire que le 15 octobre les Révérendes Soeurs de la Charité de Notre-Dame d'Evron, France, pourront prendre possession de leur nouvel établissement.

Cet hôpital provisoire, que nous avons pu visiter grâce à l'obligeance de M. le Curé, nous a semblé être adapté parfaitement à sa nouvelle destination.

Dès le début 10 malades pourront y recevoir des soins dans les meilleures conditions possibles.

Séparé des autres bâtiments de la mission par un ruisseau coupant pittoresquement la prairie, l'emplacement de l'hôpital définitif répond à merveille aux besoins d'un établissement de ce genre.

Un pont, construit par la ville et par le gouvernement, sera terminé dans quelques jours et facilitera considérablement les travaux de construction de l'hôpital, qui sont déjà commencés.

Le contrat pour la maçonnerie a été donné à M. Jennings et, si la température le permet, le plus gros de la construction sera terminé dès cet automne.

Le nouvel établissement paroissial sera d'une utilité considérable pour la région et tous, protestants comme catholiques, rivalisent de générosité et de dévouement pour souscrire la somme nécessaire.

Ce sera un hôpital général dans toute l'acceptation du terme, entièrement sous la direction des religieuses. Le coût total est estimé à $15,000 ou $20,000.

LE COUVENT.

L'année s'annonce exceptionnelle pour notre couvent dirigé par les Soeurs de la Providence.

Au début de l'année, les élèves sont déjà aussi nombreuses qu'à la fin de l'année dernière. Il y a actuellement 60 élèves dont 25 pensionnaires.

Ce couvent spacieux et remplissant toutes les conditions de l'hygiène scolaire est certainement l'un des meilleurs établissements d'éducation de l'Ouest. Ce fait est d'ailleurs amplement prouvé par la venue d'enfants de localités de plus en plus éloignées.

Une solide instruction y est donnée dans les deux langues par des maîtresses compétentes.

Les cours sont ceux de l'Ecole Séparée. Le français est enseigné par deux soeurs françaises et l'anglais par deux soeurs irlandaises. Le cathéchisme quotidien est divisé en deux classes, l'une anglaise et l'autre française.

Après les classes régulières qui se terminent à 4 h ½, un cours de français d'une heure est établi pour l'usage des élèves dont les parents le désirent.

La musique, le travail manuel et tous les arts d'agrément sont l'objet d'une attention spéciale de la part des dévouées religieuses. Le chant est enseigné par un professeur distingué.

Détail qui vaut d'être noté: il n'est pas une élève de langue anglaise qui n'apprenne le français et toutes mettent à l'étudier une ardeur louable.

Ce couvent magnifique, qui doit être terminé en briques prochainement, est d'un coût total d'environ $16,000.

Les religieuses qui en ont fait un établissement modèle ont droit à toutes les félicitations.

Parmi les élèves tout récemment arrivées nous mentionnerons les trois enfants de M. P. E. Lessard, le sympathique député du comté de Pakan.

Les dames de la société d'Autel organisent pour le Jour d'Actions de Grâce et le lendemain, une fête au profit de l'église.

De nombreux objets ont déjà été offerts pour cette occasion, entre autres un service à thé par Mme J. D.; un harnais double par M. J. Dostaler et Louis Dubeau; une lampe de salon par Mme Cunningham; un service à thé en porcelaine peinte à la main, par M. Léo. Gadbois; un sofa par Mme Gillis. Plusieurs objets superbes ont été envoyés par des personnes de St. Boniface. Beaucoup d'autres articles ont été offerts pour la loterie qui s'annonce comme devant être un grand succès.

M. Barker a bien voulu offrir spontanément son orchestre pour la fête.

Les efforts dévoués des dames organisatrices permettent d'espérer une réussite complète et nous croyons qu'une somme importante sera réalisée au profit de l'église.

Bien que la paroisse de Végreville soit jeune encore,—elle date de cinq années à peine—c'est un des centres catholiques qui s'imposent le plus à l'attention de tout l'Ouest.

Nous n'avons point l'intention d'en résumer l'histoire qui a déjà parue dans ces colonnes, qu'il nous soit permis cependant de faire remarquer qu'après avoir été fondée avec vingt familles il y a cinq ans, elle compte aujourd'hui plus de 80 familles catholiques toutes jouissant de la prospérité et de l'aisance.

La majorité canadienne-française est d'environ 20 familles sur les paroissiens de langue anglaise; l'entente entre tous est parfaite et pourrait servir d'exemple aux autres centres mixtes.

L'énumération des établissements catholiques peut donner une idée de l'importance de la paroisse—importance qui ne peut que s'accroître de jour en jour, grâce à l'excellence de la région environnante.

Eglise paroissiale, $12,000; Couvent $16,000; presbytère, transformé en hôpital provisoire, $3000; Hôpital, $15,000 à $20,000.

Le curé de notre paroisse est le Rév Père Bernier; assisté comme vicaire du Rév. Père Jean Garnier.

C'est grâce aux efforts de ces deux excellents prêtres et au dévouement louable de leurs paroissiens que l'avenir s'ouvre plein de promesses pour Végreville.

Vendredi de la semaine dernière avait lieu l'exposition agricole annuelle.

Ce fut une journée de vrai uccès pour nos fermiers.

Les animaux exposés, — chevaux, bêtes à cornes, moutons, etc—étaient aussi remarquables par le nombre que par la qualité.

Ces superbes produits de l'élevage régional font grand honneur à Végreville et à ses environs. Les produits de l'industrie laitière ainsi que les légumes et les céréales étaient fort beaux et ont fait l'admiration de tous les visiteurs.

L'affluence à l'exposition pouvait être évaluée sans exagération à deux à trois mille personnes.

Un grand nombre de visiteurs étaient même venus d'Edmonton à bord du train spécial.

M. McARTHUR ELU DANS LE COMTE DE GLEICHEN

Le Comté de Gleichen en faveur de l'hon. Sifton.—M. Robert Patterson est élu dans MacLeod.

Calgary, 4 octobre. — Les résultats de l'élection de Gleichen sont entièrement connus. M. McArthur, candidat libéral est élu avec 205 voix de majorité contre M. E. H. Riley, ex-député libéral du comté.

Le nombre de votes enrégistrés est de 2400, soit près du double des votes de l'an dernier.

L'élection est un triomphe incontestable pour M. McArthur et une défaite complète pour M. E. H. Riley et ses amis, conservateurs ou autres.

L'élection du candidat libéral est apprise avec une satisfaction unanime par tous.

MacLeod, 4 octobre. — M. Robert Patterson, candidat nommé à la convention des fermiers, a été élu après une lutte acharnée par 67 voix de majorité, contre M. Maunsell.

L'élection, avec un excellente majorité, de M. McArthur dans le comté de Gleichen emprunte une signification particulière aux conditions dans lesquelles se faisait la lutte électorale.

C'est une affirmation non équivoque de la confiance publique dans le gouvernement de l'hon. A. L. Sifton.

M. E. H. Riley avait démissionné pour protester contre la nomination de l'hon. A. L. Sifton au poste de Premier-ministre de la province. Il se présentait à nouveau devant ses électeurs pour leur demander par sa réélection une approbation publique de sa protestation contre le choix fait par le Lieutenant-gouverneur de l'hon. Sifton.

La réponse donnée par les électeurs devait être dans un sens ou dans l'autre une solution acceptée par le public.

M. Riley ne pouvait être considéré comme un député indépendant. Sa nomination était une victoire pour l'Opposition au gouvernement libéral; sa défaite devait affermir la majorité ministérielle en lui faisant connaître le sentiment public à l'égard du nouveau gouvernement.

L'élection de Gleichen donne une force nouvelle au Cabinet Sifton et le met en communion d'esprit plus étroite avec le peuple.

On ne peut qu'en augurer une nouvel ère d'union et de progrès pour la province.

NOTES ET COMMENTAIRES

L'interdiction du français dans la province d'Ontario a ramené l'attention sur les groupements canadiens-français de cette province.

D'où vient que plus de 30,000 de nos compatriotes sont solidement implantés dans le comté d'Essex, à quatre cents milles de la province de Québec? L'histoire de ce groupement vaut la peine d'être contée.

En 1700 un Français hardi, Lamothe Cadillac, fondait le poste de Pontchartrain, sur l'emplacement actuel de la ville de Détroit: il avait amené avec lui quelques familles françaises.

Ces familles s'établirent à Détroit et dans le comté d'Essex-Nord. Elles y firent souche. Et quand la France céda sa colonie du Canada aux Anglais, trente-sept familles restèrent dans ce coin ignoré d'Ontario.

L'Angleterre ne s'en occupa point. Elles grandirent dans l'ombre, et deux missionnaires français, les Pères Portier et Hubert les desservirent, en même temps que les familles établies sur le sol américain.

Jusque vers 1860, ces vieilles familles — dont les Ouellette, les Janisse, les Rocheleau, les Marantette,—furent les seules d'origine française dans cette région. Ce petit groupe obscur restait fidèle à sa foi et à sa langue, et il développait ses forces; la survivance pendant un siècle, de cette petite France isolée au milieu des descendants des loyalistes de 1776, sa résistance à l'absorption anglaise et américaine est l'un des plus beaux exemples de la vitalité de notre race quand elle a le soutien des prêtres de sa langue. Car des prêtres français ont tout le temps vécu dans cet ilot d'Essex.

Le pays où vivaient ces gens était riche et boisé. Des marchands de bois engagèrent, vers 1860, pour y abattre les forêts de chênes, des bûcherons de Québec. Et ceci détermina tout un courant d'immigration canadienne-française, surtout de Coteau, de Sainte-Elisabeth, de Joliette, de Saint-Barthélemi et des environs de Montréal. Des bûcherons, trouvant le pays beau, s'y établirent, et firent mander à leurs amis du Bas Canada d'y venir.

Il y eut peu d'anglification. Ces Canadiens-français se marièrent entre eux, et bientôt le nombre des Canadiens de cette région se tripla. Ceci explique la présence, dans cette partie lointaine d'Ontario, de trente mille de nos compatriotes aujourd'hui.

Le ministre de la Guerre de France vient de faire une déclaration des plus importantes au sujet de l'aviation militaire.

Cette déclaration annonce que le gouvernement français va augmenter dans une proportion considérable sa flotte aérienne.

Le général Brun a commandé récemment dix monoplans Blériot et vingt biplans Farman. Les monoplans devront être livrés aux autorités militaires dans six semaines et les biplans d'ici à trois mois. Ces derniers doivent pouvoir porter deux passagers, en outre du pilote.

Au commencement de l'année prochaine, la France possèdera ainsi la plus puissante marine aérienne du monde et sera en état de mobiliser soixante aéroplanes, parfaitement manoeuvrés et outillés, prêts pour le service sous la conduite de pilotes militaires expérimentés. La France est, en définitive, résolue de continuer la construction de navires aériens sans interruption et de dépasser tout adversaire possible.

"Notre politique est très simple, disait un officier militaire. Nous voulons avoir dans l'air la même suprématie que l'Angleterre sur la mer. C'est pourquoi nous avons pour but une puissance aérienne double et triple. Nous construirons deux ou trois aéroplanes pour chaque appareil que construiront les autres nations. L'Allemagne peut se livrer à la construction de dreadnoughts; nous entendons obtenir et conserver la suprématie de l'air.

"Quand viendra le jour qui amènera la prochaine grande guerre européenne les dreadnoughts de la mer feront triste figure lorsqu'ils seront attaqués par les dreadnoughts de l'air. Nous sommes un peuple ami de la paix, mais en créant une marine aérienne qui sera la première du monde, nous sommes convaincus que nous possèderons alors un très puissant argument en faveur de la paix."

COURS DES CEREALES

Winnipeg, 5 octobre. — Cours au comptant. — Blé, No. 1 Northern 98¾. No. 2 Northern 96 ¾. No. 3 Northern 91. No. 4 87½ .No. 5 79¾. No. 7 73 3-4. Avoine: No. 2 Blanche 33. Orge No. 3, 47. No . 4 42. Lin 2.40.

Les cours locaux s'obtiennent en soustrayant des cotes ci-dessus les prix de transport à Winnipeg.

ST. DENIS Sask.

Le premier mariage célébré à l'église de St. Denis.

Lundi, 26 septembre.—M. Hector Desmarais conduisait à l'autel l'une des plus charmantes jeunes filles de la paroisse de St. Denis, Mlle Lida Pion, seconde fille de M. Alexis Pion, l'un des principaux fermiers de la région, anciennement de St. Pie, comté de Bagot, Qué.

Le curé de la paroisse, M. Gagné, donna la bénédiction nuptiale qui fut précédée d'une Grand' messe solennelle.

L'orgue était tenu par M. T. D. Thibault, de Vonda, avec sa maitrise habituelle.

Après la cérémonie les nombreux invités se rendirent à la demeure de M. et Mme Pion, où un succulent déjeuner fut servi.

La mariée portait une délicieuse robe princesse gris pâle avec chapeau de même nuance.

Parmi les invités nous avons remarqué:

M. et Mme Ledoux, de St. Liboire, Qué., venus spécialement pour la circonstance; M. et Mme Emile Desmarais, frère et belle soeur du marié; M. et Mme Athanase Pion; M. et Mme F. Lussier; M. et Mme Phaneuf; M. et Mme Amédée Gauthier; M. et Mme F. X. Chaput; M. et Mme A. R. Racicot; Mesdames Bessette, Watkins et Cardinal; Mesdemoiselles Chaput et Laliberté; MM. Wilfrid Chaput, Fred. Lachance; Henri Lamothe; Osias Caille; Oswald et Albert Gautthier; Wilfrid Lepage; S. Chicoine; Henri Cloutier et Hormidas Grissé.

M. et Mme H. Desmarais résideront sur leur demi-section de terre ou récemment a été édifié un charmant cottage.

Les nombreux amis des nouveaux mariés leur souhaitent une longue vie de bonheur et de prospérité.

FEUILLETON DU "COURRIER DE L'OUEST"

La Maison de Burgau

No. 35

Elle resta à sa place, tenant toujours son ouvrage. Ah! cette fois, il ne s'agissait plus, comme avec Amos, de braver l'ennemi et de le dérouter par un coup d'audace, cette fois elle ne pouvait rien... qu'attendre en tâchant de ne pas s'évanouir.

Tout dépendait d'un hasard; c'était miracle que Jean n'eût encore rien dit. Monique tirait l'aiguille, interdisant à ses doigts de se crisper, à ses larmes de couler, courbant son front pour qu'on n'en distinguât point la pâleur.

Mais cela ne pouvait se prolonger plus longtemps, cette tension nerveuse était intolérable, Monique allait crier ou défaillir.

Jean fit un mouvement comme pour se retourner vers elle, Monique appela Dieu à son aide, ainsi que nous le faisons dans un danger mortel et elle dit: "Mylord..."

Elle reprit haleine très vite et continua avec une nuance d'autorité, détachant chaque syllabe:

—Mylord, puisque vous ne voulez pas m'écouter, il est inutile que je vous fasse la lecture aujourd'hui...

Elle crut qu'un étouffement allait la faire tomber, pendant les secondes qui suivirent. Grand Dieu! si Jean allait considérer ces mots comme une inopportune plaisanterie, s'il allait y répondre avec enjouement ou irritation? Quelle que fut sa réponse, elle les perdrait tous deux.

Oh! Dieu soit loué... il ne répondait pas, il avait compris. Il se leva lentement; rien qu'à son allure alourdie, elle reconnut qu'il était sur ses gardes. Comme s'il avait eu l'intuition de la torture qu'endurait Monique et qu'il voulût y mettre fin, il sortit sur la terrasse en traînant sa jambe. Monique eut encore le courage d'attendre pendant un mortel quart d'heure l'instant précis où elle devait se rendre au château, puis elle s'éloigna sans avoir revu Jean. Josiah n'était plus là.

Au château, on informa Monique que Rosey lui avait donné rendez-vous sur la route du bois; la jeune lady venait de partir avec Minna, sa femme de chambre.

Monique ne déclinât point l'invitation, bien que la tête lui tournât un peu, et qu'elle eût les jambes mal assurées. Cette course au grand air lui fit du bien, son pas se raffermit, son souffle devint plus régulier.

Lady Roselyne l'avait beaucoup devancée, car elle traversa, sans rejoindre la jeune femme, tout la forêt qui, s'enfonçant comme un coin dans l'espace dénudé qui entourait Blackhorn, se trouvait le plus rapproché du château. Elle rencontra lady Rosey dans une grande allée moussue, encore tapissée de feuilles mortes.

—Oui, je suis seule, dit lady Roselyne, l'accueillant par un sourire un peu rêveur, je vous ai vue venir de très loin et j'ai renvoyé Minna par l'autre route. Mais, le croiriez-vous? dès que Minna a été partie, on m'a lancé ...oh! non, c'est tombé de quelque arble.

Elle tenait à la main une branche morte qu'elle examinait d'un air perplexe.

—Etes-vous blessée? demanda vivement Monique.

—Mais non. C'est un arbre, voilà tout. Comment un arbre m'aurait-il blessée? Comment voudriez-vous qu'on ait visé à dessein ma figure? N'est-ce pas, mon vieux Ben?

Elle se retourna pour s'adresser à quelqu'un derrière elle. Monique distingua un vieux pauvre dont les vêtements usés se confondaient avec la couleur de rouille des bois. Elle reconnut ce mendiant qui l'avait arrêtée le jour de sa première promenade avec Jessy.

—Ce n'est certes pas vous, Ben, qui avez jeté cela, fit Rosey en secouant ses boucles. Ce n'est pas vous qui m'auriez fait du mal, quand ,moi, je venais de vous faire l'aumone.

Il hocha la tête et répondit comme toujours:

—Benny doit être rentré, je vais y voir.

Et, dans un effort gauche pour se montrer poli avec les jeunes dames, il ajouta:

—Venez-y voir avec moi. C'est là tout près, et cette fois le petit Benny doit être chez nous.

—Allons! dit avec entrain Rosey.

Ben avait l'air très inoffensif; peut-être qu'en le connaissant mieux on pourrait lui procurer un peu de confort.

Les jeunes femmes marchèrent derrière lui sous les bois dépouillés. Il faisait ce que lady Roselyne appelait un temps de flanelle, sans expliquer l'origine de cette expression; elle voulait sans doute dire par là qu'elle trouvait à l'atmosphère comme au ciel gris blanc une consistance laineuse.

Toujours suivant Ben qui semblait avoir oublié leur présence, Monique et Rosey gravirent une petite éminence boisée; là, une cabane dont on avait renforcé les parois trop minces avec une couche de branchages et de mousse, se dressait comme une hutte de feuillage; une fumée montait du toit et la lueur d'un feu se réflétait contre les petites vitres fendues.

Une très vieille femme parut à la porte et abrita ses yeux de sa main pour regarder les visiteuses.

—Elles viennent voir si Benny est rentré, dit Ben.

Et, poussant la femme, il rentra lui-même sans plus s'occuper de personne.

—Ben, vieux fou! fit la vieille qui se mit à rire, n'apprendrez-vous jamais les bonnes manières? Avec qui avez-vous donc vécu? Oh! que ces ladies excusent... reprit-elle, se confondant en révérences qui prouvaient surabondamment l'excellence de sa propre éducation. Le pauvre Ben n'a pas sa tête. C'est un brave homme, et, quoique nous ne soyons pas autrement parent que parce que ni l'un ni l'autre n'avons personne au monde, nous nous sommes réunis dans ce cottage. J'ai grand soin de lui, mes ladies (nouvelle révérence et aimable sourire), seulement c'est un vieux fou; il rentre cinquante fois le jour me tourmenter pour que je lui dise si son petit n'est pas revenu, un petit qui est mort depuis vingt ans, mes ladies (plongeon prolongé). J'ai soin de lui, je tiens son ménage, je ne le brusque pas et il m'apporte ce que les gens lui donnent. Mais il est si vieux, si vieux qu'il n'a plus sa tête. Soixante ans, songez donc ,fit-elle avec pitié. Moi j'en ai soixante-dix-huit, mais ce n'est rien pour une dame.

Cette idée parut la réjouir beaucoup.

—Vous entrerez bien chez moi vous reposer, mes ladies? Je ne me trompe pas, vous êtes les belles jeunes ladies du chateau. Voilà ma lady Monique de Burgau, et cette douce mignonne aux joues roses, c'est la femme chérie du grand Malcolm de Burgau. Pardonnez-moi ma familiarité, j'ai connu Malcolm si jeune. Je l'ai connu!..

Elle répéta ces mots; ses yeux clignotants devinrent fixes.

—Faites-moi cet honneur, entrez chez la vieille Nancy.

Et, comme Monique demeurait un peu interdite par elle ne savait quoi de particulier dans les effusions de la vieille, celle-ci s'écria avec volubilité:

—Mylady, laissez, laissez venir la belle chérie, qu'elle s'assoie au foyer de Nancy, qu'elle s'y réchauffe. Oh! ma chérie, entrez. J'ai de belles histoires à vous conter, personne dans tout le pays n'en sait d'aussi belles...

Mais elle se tut subitement et rentra dans sa cabane.

Les jeunes femmes entendirent le bruit d'un pas.

—Eh! mais, c'est Malcolm, s'écria Roselyne tout heureuse. Mon très cher ours, comment m'avez-vous découverte?

—J'ai rencontré Minna, dit-il brièvement.

Il avait passé le bras de Rosey sous le sien et il emmenait la jeune femme à grands pas.

—Pourquoi êtes-vous là? qu'y faisiez-vous? dit-il à Monique d'un ton de mécontentement.

—C'est moi qui l'ai amenée, interrompit Rosey. Figurez-vous que cette vieille a un vieux...

—Peu importe. Il n'y a rien ici qui vous concerne et je vous prie de n'y pas revenir.

Son "je vous prie" sonna tout à fait comme un "je vous défends."

Cette sévérité étonna Monique. Ils avaient atteint la lisière du bois, Malcolm reprit avec les jeunes femmes le chemin de Blackhorn; il les laissa à la grille, ses affaires l'appelant à Borough.

Roselyne monta quitter ses vêtements de promenade, mais elle conjura Monique de ne pas retourner au pavillon. Le départ de Jessy avait fait un vide dans le cercle de famille et, en l'absence de Malcolm, Rosey avait besoin de Monique pour affronter les heures du soir pendant lesquelles toute la famille se réunissait sous la présidence du baronnet. Monique consentit; elle ne voulait pas attirer l'attention sur elle par un trop grand empressement à regagner le pavillon.

(A suivre.)



CHRONIQUE

A Sylvus.

La scène se passe où il vous plaira, pourvu que chaque objet qui entoure la jeune femme achevant sa toilette indique une intention marquée de s'en tenir au goût d'une époque fixée. Exemple: étagères et petites tables sont recouvertes de ces napperons ourlés de Renaissance qui eurent une vogue folle il y a dix ans.

Tout en jetant un regard caressant sur l'arrangement rococo de sa chambre—les modes vont vite en dix ans! Madame épingle au sommet de sa tête le chignon rond, large qui lui donne une vague ressemblance de japonaise, un coup de doigt aux deux petits bandeaux se hasardant sur le front, et Madame se retournant, souriante, vers la porte, répond un engageant "Entrez." au toc-toc sonore de son seigneur et maître.

Madame.—Déjà prêt!

Monsieur (en même temps)—Oh! cette coiffure!

Madame (minaudant) Tu me trouves bien... très bien!

Monsieur (embarrassé)—Hum. Oui, certainement!... C'est-à-dire...

Madame (subitement attristée)—Je ne suis pas coiffée comme d'habitude?...

Monsieur (soupirant)—Trop!.

Madame (refoulant une larme)—Explique-toi... Il me semble qu'autrefois, mes cheveux arrangés de cette façon te plaisaient... (émue) C'était ma coiffure de fiancée!...

Monsieur (bon enfant)—Ta, ta, ta... ne pleures pas... Certainement que cette coiffure est seyante... seulement, que veux-tu!... les goûts changent...

Madame, (sévère)—Les goûts changent!...

Monsieur (se reprenant)— Les modes!... Justement, c'est cela que je voulais dire!... Ainsi, maintenant,... je ne me connais guère là-dedans... mais il me semble, que les femmes ont une chic manière de se coiffer...

Madame (serrée).—Dis un peu...

Monsieur (tousse, regarde la porte; la vue du chignon japonais lui donne la force de poursuivre). Au fait... cela ressemble à ta coiffure... Suppose que tu descends ton chignon plus bas, beaucoup plus bas...

Madame—Sur mes épaules peut-être!..

Monsieur—Non, arrête-le sur ta nuque...

Madame (agacée).—Et puis?

Monsieur (gaiement). — Elargis tes bandeaux, souffle les un peu...

Madame.—Avec des postiches!

Monsieur—Si tu veux!... Et tu seras la plus délicieuse des grecques!

Madame (le regardant). — Et je poserai là-dessus, mon petit chapeau... celui que depuis notre mariage... ingrat!... je fais refaire en dentelle pour l'hiver, en paille pour l'été (se montant). Et pourquoi? Parce que tu m'avais trouvée délicieuse... oui, délicieuse, c'est ton mot... avec cette forme qui me donnait l'air espiègle... encore un de tes mots!

Monsieur (conciliant). — Tu exagères!

Madame (étouffant). —J'exagère!

Monsieur—Je voulais dire...

Madame (débordant). — Tu voulais dire que je suis ridicule avec mon air 1900... Je fais vieille gravure, exposition... Oh! tu peux le dire, va! Et moi, qui gardais pieusement mes bandeaux étroits, mes manches bouffantes, mon chapeau grotesque. Tout cela contre mes goûts, oui, mes goûts!... Et seulement pour te conserver la vision de celle dont la toilette et la coiffure te conquirent!... Ingrat... Ingrat...

Monsieur (désolé) — Loulou! ... je t'assure, Loulou!...

Madame.—Taisez-vous! Votre petit nom est ridicule aussi; il est démodé comme mon chignon, ma robe... ma pauvre robe! Appelez-moi Léontine!

Monsieur.—Léon... Loulou...

Madame (scandant). — Léontine...

Monsieur. — Lou... Je ne pourrais jamais.

Madame.—Il faudra vous habituer... Et moi, croyez-vous, que je ne serais pas dépaysée d'échanger ma robe à godets contre une à entrave... Car je porterai des jupes à entraves... Des jupes qui obligent à des petits pas longs comme ça!.. Et puis des chapeaux! Oh, des chapeaux immenses... pour me venger des dix années pendant lesquelles, je m'affublai d'un chapeau ridicule, par amour pour vous!

Monsieur.—Je te remercie, Loulou...

Madame.—Seulement, vous êtes content que je ne vous inflige plus le martyr de sortir avec une femme fagotée en 1900.

Monsieur.— Tu exagères!

Madame.—Encore!...

Monsieur. — Je voulais dire.

Madame (achevant).—Que tu ne t'occupes jamais de toilette.. que tu laisses ta femme libre de s'arranger à sa manière... etc., etc.....

Monsieur.—Loulou...

Madame (continuant). — Que tu trouves la mode stupide, idiote et plus stupides et plus idiotes encore les femmes qui la suivent...

Monsieur.—Justement!

Madame.—Merci!!

MAGALI.

CAUSERIE DE CORDON-ROSE.

Une campagne que nous devons, fermières,suivre avec grand intérêt, est celle que les producteurs d'oeufs du Bas-Canada viennent d'entreprendre contre l'exploitation du producteur par le marchand.

Ce grief est-il étranger à l'Ouest? Hélas, non!

Quelles sont celles de nous qui, lisant la veille dans leur journal, le cours des oeufs et du beurre dans la capitale, ne s'indignent de livrer au marchand local beurres et oeufs au trois quarts de ce cours?

Les marchands locaux, il est vrai, doivent transporter ces marchandises sur un marché plus grand; les frais augmentent en proportion de la distance à parcourir et par là réduisent le bénéfice. Mais surtout, le petit marchand est la victime, lui aussi, d'un plus fort que lui: le gros expéditeur. Et voilà, qui devrait l'unir à la cause des producteurs, et l'inciter à rechercher les moyens de lutte commerciale honnête et loyale.

Nous avons un marché immense à nos portes: la Colombie Anglaise avec les charbonnages, ses chantiers de bois et la demande continuelle qu'elle fait de beurres et oeufs devrait nous permettre d'obtenir en toutes saisons des prix rémunérateurs. En est-il ainsi? Quelle est la fermière qui obtient plus de 15 cents, en été, par douzaine d'oeufs; 18 cents par livre de beurre; en hiver, 30 à 35 cents pour les oeufs; 25 à 30 cents pour le beurre? Ce sont là, certes, de bons prix mais qui ne concordent point cependant avec les prix réclamés aux consommateurs.

La question est à l'étude. A nous de suivre le mouvement et d'expérimenter les essais qui seront tentés ailleurs.

CORDON-ROSE.

N.B.—Cordon-Rose serait reconnaissante à celle de nos amies qui lui communiquerait une bonne recette pour faire le savon. Adresser au journal.

Nouvelles Régionales

GRAVELBOURG, Sask.

M. P. Morel, marchand, est allé à Moose Jaw, la semaine dernière pour affaires. M. Morel, qui est le représentant ici de la Compagnie "Renard Transportation" fait construire une vaste grainerie pour recevoir le blé des cultivateurs qui désireront le faire transporter par les chariots de la Compagnie aux élevateurs de Mortlach.

M. A. Dubuisson, marchand, doit construire prochainement une annexe à son magasin pour y installer une salle de billard.

Les fermiers de Gravelbourg jubilent pour le moment.

Après l'annonce de la mise en circulation des "petits chars" de la Compagnie Renard, voici que le Gouvernement vient de doter notre village d'un bureau des Terres.

M. O. Dorais est l'agent principal du nouveau bureau.

On appréciera à sa juste valeur la décision du gouvernement. Nos fermiers qui précédemment devaient faire 80 milles pour aller régler à Moose Jaw les affaires concernant leurs terres se félicitent unanimement de ce nouveau progrès pour notre village.

Gravelbourg est de l'avis de tous destiné à devenir un centre important. Paroisse essentiellement canadienne-française, elle est entourée de tous côtés par des colonies presqu'exclusivement canadiennes-françaises ou belges, ce qui en fait le centre de toute une vaste région de colonisation de langue française.

Au nord se trouve Courval; à l'est Mazenod, au sud Laflèche; au sud-ouest Meyronne et à l'ouest Notre-Dame d'Auvergne.

Deux cours d'eau, la Wood River et la Notahu, coulant du sud au nord, se réunissent à quelques milles du village.

Le C. P. R. doit terminer l'année prochaine son embranchement de Weyburn à Lethbridge qui traverse notre région.

Actuellement, quoique éloigné du chemin de fer, notre village s'emplit du bruit des marteaux et des scies et les charpentes qui s'élèvent de toutes parts donnent l'illusion d'une ville naissante.

Presque toutes les branches du commerce sont représentées à Gravelbourg à l'exception d'une sellerie; d'une cordonnerie et d'une buanderie.

Ces trois genres d'industrie feraient d'excellentes affaires à Gravelbourg. La buanderie serait la bienvenue car les célibataires forment la majeure partie de nos fermiers et tous verraient d'un bon oeil l'installation parmi nous d'un fils du céleste empire.

Notre curé, M. l'abbé A. Maiguan est de retour dans la paroisse.

VILLENEUVE, St. Pierre

Les travaux de la moisson qui avaient commencé si péniblement se seront terminés beaucoup mieux, heureusement!

Tout est fauché depuis huit jours et la plus grande partie de la récolte est en meulons.

Les fermiers les plus avancés, ont déjà battu et le rendement est excellent! de 50 à 70 minots pour l'avoine et de 30 à 40 pour l'orge. Ceci n'est qu'une moyenne, car il y a des rendements plus élevés mais ils sont exceptionnels.

—Quoiqu'en aient dit les journaux quotidiens *bien informés!* les travaux du C.N.R. n'ont nullement été interrompus à l'ouest de St. Albert.

Il se fait un charroi continuel et très intensif de matériel, spécialement de bois de charpente.

—Le remblai pour la station du C. N. R. est achevé; 30 attelages y travaillaient il y a quinze jours.

—Bien que décidé en principe, aucun arrangement n'a encore été pris quant au townsite.

—On parle beaucoup d'une vente possible et très prochaine de la réserve indienne, et un assez grand nombre d'amateurs sont déjà venus inspecter les terrains.

LE COURRIER DE L'OUEST

Fondé en 1905 **Hebdomadaire**

Publié à Edmonton, Canada, par la Compagnie de Publication du Courrier de l'Ouest, Limitée. **Bureaux et ateliers, 654 deuxième rue. Tel. 1675.**

ABONNEMENTS:—Edmonton, livraison à domicile, $1.50 par an; Canada, $1.00 par an; Etats-Unis, $1.50; Europe, $2.00 L'abonnement est invariablement payable d'avance.

Toute irrégularité dans la réception du journal, doit être rapportée au bureau.

Les demandes de changement d'adresse doivent être accompagnées de la somme de cinq cents et de l'ancienne adresse. Adressez toute communication au: Courrier de l'Ouest, Tiroir 50, Edmonton, Canada.



JEUDI, 6 OCTOBRE, 1910.

LA QUESTION DE LA RECIPROCITE

Reprise prochaine des négociations

L'hon. W. S. Fielding vient de déclarer à l'un de nos confrères qu'il se propose de reprendre vers le milieu de ce mois les négociations entamées, au printemps dernier avec le secrétaire d'Etat de Washington, sur la question de réciprocité soulevée par le président Taft.

M. Fielding décidera conjointement avec le secrétaire d'Etat si la prochaine conférence aura lieu à Washington ou à Ottawa. Le gouvernement fédéral attend des résultats favorables pour les deux pays des négociations prochaines.

Encore que beaucoup d'objections aient été élevées contre le principe de la réciprocité, le gouvernement fédéral estime que la majorité du pays seraient en faveur de cette mesure.

Le gouvernement est cependant fermement résolu à ne sacrifier aucun des intérêts canadiens.

A moins que les Etats-Unis ne soient décidés à accorder concession pour concession l'entente ne saurait se faire sur la question de réciprocité, et, d'autre part, les autorités fédérales s'attacheront à protéger amplement les manufacturiers canadiens contre la concurrence des maisons américaines.

Le sentiment général à Ottawa est que le président Taft désire véritablement que les négociations qu'il a entamées aient des résultats pratiques et qu'il est décidé à faire pour cela certains sacrifices en faveur du Canada.

Sur quelles bases l'entente se fera est un point encore difficile à prévoir; cependant il paraît assuré que le Canada se montrera en faveur de l'échange libre des produits naturels.

Certains articles manufacturés seront probablement mis en avant, entre autres les outils aratoires.

Le charbon fera également l'objet d'une étude sur la possibilité de l'échange libre.

LA NAVIGATION FLUVIALE DANS LE NORD

Une brève dépêche annonçait la semaine dernière que, grâce au barrage construit par le gouvernement fédéral dans la Petite rivière des Esclaves, un vapeur de la Compagnie "Northern Transportation" venait d'effectuer pour la première fois le parcours total d'Athabasca Landing à Grouard, point situé à l'extrémité ouest du Petit Lac des Esclaves.

Ce fait, demeuré ignoré pour beaucoup, fera date dans l'histoire de la navigation fluviale du nord.

Il marquera l'établissement possible de communications fluviales directes entre deux points jusque là séparés par des obstacles naturels; ce sera en un mot le début de cette oeuvre gigantesque d'amélioration de la navigabilité des cours d'eau du nord, qui doit nous donner un réseau fluvial couvrant des dizaines de millions d'acres de terre minière et arable.

Avant la construction d'un barrage dans la Petite Rivière des Esclaves, les passagers et les marchandises à destination de Grouard devaient être débarqués quelques milles avant l'embouchure de cette rivière; un portage étant nécessaire pour franchir les rapides. L'embarquement se faisait ensuite sur un deuxième vapeur.

On se rend compte à quel point le nouveau service va réduire le coût du transport, tout en faisant le voyage plus rapide et plus confortable.

Dès que la voie ferrée du C. N. R. atteindra Athabasca Landing, le parcours d'Edmonton à Grouard par train et vapeur se fera aussi aisément qu'un voyage à Winnipeg.

De Grouard à Peace River Landing la distance n'est plus que de 60 milles, le trajet peut être accompli facilement en un jour grâce à l'excellence de la route.

A Peace River Landing, enfin, des communications par bateau sont assurées en amont jusqu'à Dunvegan et le Fort St. John, en aval jusqu'au Fort Vermilion.

Le premier effort qui doit rendre un empire tributaire d'Edmonton est un fait accompli.

A quand l'achèvement de l'oeuvre?

LA NOMINATION DE MGR. GAUTHIER

Une lettre du directeur du "Temps."

La nomination de Mgr. Gauthier, prélat irlandais, au siège archiépiscopal d'Ottawa, a causé une profonde sensation dans la province d'Ontario.

Notre confrère, le "Temps" d'Ottawa, ayant publié un article de protestation contre cette nomination, s'est vu accusé dans l'"Ottawa Journal" de n'être pas l'écho de la majorité de la population canadienne-française en faisant un accueil semblable à la décision de Rome.

M. Flavien Moffet, directeur du "Temps" a envoyé une lettre à l'"Ottawa Journal" dont nous reproduisons une traduction ci-dessous à titre documentaire:

Ottawa, 29 sept., 1910.

"M. le rédacteur du "Journal"

Dans votre numéro de jeudi, le Révérend Père Whelan est cité comme ayant dit que le "Temps" ne réflétait pas le sentiment véritable de la population catholique française en s'élevant contre la nomination de l'Archevêque Gauthier au siège d'Ottawa.

"Naturellement chacun à le droit de donner sa propre opinion qu'elle soit correcte ou non. Aussi ne discuterai-je pas ce côté de la question.

Je désire mettre devant les yeux de vos lecteurs quelques chiffres qui ne puissent être niés et qui, démontreront si le clergé canadien-français et les fidèles de cette nationalité ne sont pas dans leur droit absolu en demandant un prélat de leur race et de leur langue.

"Ces chiffres qui sont empruntées aux statistiques ecclésiastiques montrent *que sur les 132 prêtres de paroisse dans le diocèse d'Ottawa, 15 seulement sont de nationalité anglaise, irlandaise ou écossaise...*

Dans la seule partie du diocèse située dans la province d'Ontario il y a 45 prêtres séculiers de langue française. Les ordres religieux sont en outre très nombreux et presque tous les membres sont Canadiens-français.

En ce qui concerne la population du diocèse la majorité canadienne-française est également dans une proportion écrasante.

Des 80,000 catholiques qui habitent la partie du diocèse située dans la province d'Ontario 16,000 seulement sont de nationalité anglaise.

Dans la partie du diocèse située dans la province de Québec, la proportion est beaucoup moindre encore.

Après avoir établi ces chiffres irréfutables, je laisserai au public intelligent le soin de dire si oui ou non les Canadiens-français du diocèse d'Ottawa n'avaient pas le droit d'espérer que le successeur de Mgr Duhamel serait choisi parmi les trois ecclésiastiques dont les noms avaient été envoyés par lui au Vatican, ou tout au moins parmi le clergé de sa race et de sa mentalité.

Veuillez me croire... etc.,

FLAVIEN MOFFET.
Directeur du *Temps.*

TRIBUNE LIBRE

A PROPOS DE MGR. FALLON

Nous recevons la lettre suivante:

Edmonton, 3 octobre, 1910.

Monsieur le rédacteur du
Courrier de l'Ouest.

J'ai lu avec intérêt l'article que vous avez publié dans le journal de la semaine dernière sur l'incident du diocèse de London.

J'ai lu également la rectification envoyée par Mgr Fallon à la presse canadienne.

Vous disiez avec raison que cette rectification semblait comporter un sens différent lorsqu'on en étudiait à fond tous les termes.

Peut-être vos lecteurs liront-ils avec le même intérêt le résumé ci-après des instructions données par l'évêque de London à son clergé, lors de la retraite du mois d'août dernier.

Cette lecture est des plus instructives et se passe totalement de commentaire.

Jugez en:

"Je vais continuer cette conférence en finissant ce que j'ai à dire au sujet de l'éducation et pour le faire avec plus de force, je vais me servir des Bulles de Pie X me nommant "ad dirigendum in rebus spiritualibus et temporalibus diosesis londenensis:

"D'abord je vous avertis de n'avoir rien à craindre avec les journaux. Mon coeur a été trop affecté, a trop saigné, dernièrement par les articles des journaux de Détroit et de Windsor. C'est moi que donnerai le ton dans le diocèse et non les reporters, ni les laïques, ni les prêtres ni même les évêques. Je conduirai seul le diocèse.

"Je suis opposé aux écoles bilingues, parce qu'elles ne peuvent donner une éducation appropriée à nos besoins.

"L'école bilingue ne réussit pas dans la province de Québec et ne réussirait pas non plus dans cette province. Il y a conspiration contre les écoles séparées et cette conspiration vient d'une source que j'étais loin de soupçonner; de plus cette conspiration nous conduira à la perte de nos écoles séparées par ce que nos ennemis voyant la division qui existe parmi les catholiques à propos des écoles bilingues, s'en serviraient pour nous affaiblir et partant pour nous enlever nos écoles.

"Je n'admets pas ce principe que perdre sa langue c'est perdre sa foi. Voyez les Allemands ils ont conservé leur langue et ont perdu la foi. Il en est de même des Prussiens et des Anglais; les Irlandais ont perdu leur langue, mais Dieu merci, ont conservé leur foi.

"Personne ne peut contester que les Français, qui ont conservé leur langue, sont sur le bord de l'abime et sur le point de perdre la foi. N'enseignez à vos enfants qu'une seule langue, peu importe laquelle que ce soit le français ou l'anglais.

"Le collège de Sandwich est mon collège diocésain et comme tel mérite tous vos encouragements. Je vous demande d'encourager ce collège en y envoyant vos enfants, quand à moi je choisirai de préférence pour la prêtrise, les sujets qui sortiront de cette institution. S'il y a des réformes à faire dans l'enseignement, je serai le premier à y voir. Cependant Mgr ajoute qu'il exigera des sujets à la prêtrise la connaissance parfaite des deux langues française et anglaise, bien qu'ils ne puissent apprendre le français au collège de Sandwich.

"Les Italiens perdent la foi aux Etats-Unis parce qu'ils sont trop attaché à leur langue; s'ils abandonnaient l'italien pour l'anglais, ils pourraient être desservis immédiatement.

"Quelle erreur on vient de faire dans ma propre patrie! pour répondre aux bienfaits du gouvernement anglais qui gratifiait les Irlandais d'une université à Dublin, on a créé immédiatement une chaire d'enseignement gaëlique.

"Si l'on veut conserver la foi, gardons-nous des intrigues des politiciens.

"Il faut être lâche pour attaquer les gens dans un lieu où ils ne peuvent répondre; si on m'attaquait de cette manière, je sortirais de l'Eglise. "Voilà, dit Mgr. mes principes tout à la fois philosophiques, théologiques et et rationnels. Vous êtes libres de les accepter en théorie, mais vous devez les faire observer en pratique, qu'ils vous plaisent ou non.

"Ma devise est: "Justitia et Pax". Il n'y a pas un homme sur terre qui désire la paix plus que moi, et pour l'avoir il faut s'armer pour la guerre et s'il y a guerre, c'est moi qui serai le vainqueur."

Cette lecture n'est-elle pas édifiante?

Il est bien naturel qu'après l'exposition d'un tel programme on ne puisse plus considérer la rectification de Mgr Fallon comme une solution satisfaisante de l'incident.

Nos compatriotes de l'Ontario doivent plus que jamais se tenir sur leurs gardes.

Croyez moi, etc.

E. L.

LES EXPOSITIONS FLOTTANTES

Il vient de se fonder en France un comité qui se propose d'organiser prochainement des croisières commerciales semblables à celles qui existent déjà au Japon en Russie et en Allemagne.

On sait, en effet, que les Allemands ont déjà fait faire le tour du monde à leurs produits, sur deux grands paquebots dont l'aménagement assurait le succès de l'entreprise et sollicitait les visiteurs, nombreux dans tous les ports où s'embossait cette exposition flottante.

Le comité français qui veut se constituer à Paris a pris le titre de "Comité d'initiative de l'Exposition flottante des produits français." Son programme est tracé. Le but est de diviser les expositions en trois parties, installées chacune à bord de navires différents, afin de permettre aux adhérents de s'intéresser plus spécialement aux contrées offrant des débouchés pour leurs produits.

C'est de Marseille que partiront les croisières, pour aller d'abord en Méditerranée; puis, élargissant leur itinéraire, elles pousseront jusqu'aux Etats-Unis et au Canada.

Le comité d'initiative de l'Exposition flottante a l'appui du gouvernement. Un questionnaire a été adressé par les soins du ministère des affaires étrangères, à chaque consul de France dans les ports que visiteront les navires chargés de produits français.

Les chambres de commerce françaises à l'étranger ont été également interrogées sur le même sujet.

ON DEMANDE, pour l'école publique "Jeanne d'Arc" S. D. No. 2205, un instituteur ou une institutrice. Doit être catholique et parler les deux langues.

S'adresser au Secrétaire-trésorier

OUELLETTEVILLE P. O.
via Cluny station.
Alta.

PERDU. — Il a été perdu 8 veaux du printemps, 7 génisses dont 5rouges et 2 noires, et un boeuf couleur caille.

Prière de faire parvenir renseignements à M. J. Carrell.

Beauvallon P. O., Alta.



VENTE DE TERRES D'ÉCOLE EN ALBERTA

AVIS PUBLIC est ici donné que des ventes aux enchères de terres d'école auront lieu dans la province d'Alberta aux lieux et dates suivants :

Vermillon, mardi 27 octobre
Végreville, mardi 1er novembre
Tofield, jeudi 3 novembre
Edmonton, lundi 7 novembre
Yorkton, vendredi 11 novembre

Ces terres sont offertes par quarts de section et seront sujettes à la mise à prix mentionnée sur la liste. Elles seront mises en vente sans égard à toute personnes pouvant les occuper illégalement.

Le Département se réserve le droit de retirer toute terre de la vente ou d'y inclure toute autre terre.

La vente ne comportera que les droits de surface et les terres seront sujettes à la réserve ordinaire en faveur de la Couronne.

MODE DE PAIEMEMT.

Un dixième comptant au moment de la vente et surplus en neuf versements annuels avec intérêt au taux de cinq pour cent par année, ledit intérêt étant calculé sur le montant du prix d'achat qui de temps à autre demeure impayé; excepté au cas où la surface vendue n'excède pas quarante acres et dans ce cas le mode de paiement est un cinquième comptant et le surplus est versable en quatre versements annuels avec intérêt au taux de cinq pour cent par année. Les **scrips** ou **warrants** ne seront pas acceptes en paiement. Les chèques ne seront pris que s'ils ont été acceptés par la banque sur laquelle ils seront tirés.

Au moment où une parcelle de terre est adjugée l'acheteur doit immédiatement verser le somme de cent dollars au clerc de la vente, au cas contraire la terre serait immédiatement remise en vente. Dans ce but les personnes ayant l'intention d'acheter devront se munir de chèques acceptés sur une banque incorporée du Canada, fait à leur ordre et payables au pair à l'endroit de la vente, ou de billets de banque d'un chiffre aussi élevé que possible. Le surplus du versement comptant doit se faire en tout cas avant la clôture de la vente, au cas contraire le dépot de cent dollars sera confisqué et la terre retirée de la vente.

Des listes et cartes indiquant les terres offertes en vente pourront être obtenues sur demande adressée au secrétaire du Ministère de l'Intérieur, Ottawa, à W. M. Ingram, surintendant des terres d'école, Winnipeg ou à l'Agent des Terres du Dominion à Edmonton.

Par ordre,

P. G. KEYES.
secrétaire

Ministère de l'Intérieur
Ottawa, 15 septembre 1910.



Police à cheval du Nord Ouest.

Des soumissions cachetées, marquées "Soumissions pour avoine" seront reçues par le soussigné, jusqu'à midi, le mardi 18 octobre 1910 pour la livraison de 2500 minots d'avoine au Fort Saskatchewan et 1000 minots à Edmonton

Un tiers de l'avoine étant livré en bons sacs qui deviendront la propriété de la Police.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté par la banque égale à 5 pour cent du montant soumissionné.

La plus basse, ni aucune soumission, n'étant nécessairement acceptée.

Tout journal insérant cette annonce sans autorisation ne sera pas rémunéré.

Pour plus amples renseignements s'adresser à l'officier-commandant au Fort Saskatchewan ou à Edmonton.

A. ROSS CUTHBERT.
surintendant.
Commandant la division "G".

Fort Saskatchewan, 3 octobre 1910.

Chronique Agricole

LES VACHES LAITIERES.

Soins à leur donner.

Dans un article précédent, nous avons rappelé la composition du lait et nous avons dit qu'il contient 87 pour cent d'eau. C'est une indication concluante pour vous faire comprendre que la vache laitière doit absorber beaucoup d'eau pour donner beaucoup de lait; en moyenne, sa ration d'entretien doit contenir 70 parties d'eau. Pendant l'été, on n'a pas beaucoup à s'occuper de cette question, car les vaches laitières, comme toutes les autres têtes de bétail, trouvent dans les pâturages des aliments et fourrages verts, lesquels contiennent justement, nous disent les analystes, environ 70 parties d'eau.

En hiver, c'est bien différent; les vaches sont renfermées aux étables, et c'est aux cultivateurs à voir à ce que l'eau ne leur soit pas mesurée trop parcimonieusement. L'objet principal qu'on aura en vue sera de faire absorber une quantité suffisante d'eau sans négliger, d'ailleurs, la nourriture plus substantielle. Mais, me direz-vous, on ne peut pas faire boire les animaux au-delà de leur soif. Comment faire alors? C'est bien clair, ce ne sera pas par le boire mais par le manger qu'il faudra faire absorber l'eau nécessaire à la fabrication ou à l'élaboration du lait.

Comment procéder? Ne savons-nous pas qu'un cultivateur soucieux de ses profits, doit semer et récolter, non-seulement du mil et du trèfle, mais des plantes-racines. Or, ces plantes-racines concourent excellemment à la production du lait, chacun le sait et peut le constater. Dans quelle proportion et en quelle quantité sera-t-il utile de les servir aux vaches laitières? Des auteurs et des cultivateurs, parlant par expérience, disent qu'une ration de 25 livres par jour et par vache laitière est bien convenable; on conseille de mélanger ces racines, carottes, betteraves, avec des balles de céréales, de la poussière de foin et de laisser le tout fermenter pendant 24 heures.

On leur fait aussi des boulettes tièdes avec de la moulée, des tourteaux de gros son, additionné d'un peu de sel, à moins que dans les mangeoires de nos animaux il n'y ait à l'année, une pierre à sel que les bêtes peuvent lécher à leur fantaisie.

Le meilleur foin est toujours ce qu'il y a de mieux; il en faut à chaque vache environ 20 livres par jour. On leur partage de même une botte de 10 livres de paille d'avoine entre les repas. Ce qui revient à donner les repas d'une vache laitière de la manière suivante:

Une botte de foin, une botte de paille d'avoine—25 livres de betteraves fourragères ayant fermenté avec de la balle d'avoine, de la paille hachée, pendant 24 heures. On peut varier la ration, mais quelle qu'elle soit, jamais on ne doit oublier que pour avoir du lait d'une bonne vache laitière en hiver, il faut autre chose qu'un repas de foin et deux repas de paille. Le lait étant composé de 87 parties d'eau, nous devons donner à nos vaches laitières des aliments aqueux et rafraichissants.

Les repas réguliers, aux heures fixes, sont aussi bons à recommander.

NOURRITURE DES POULICHES.

1o.—Quelle quantité de foin faut-il donner à une pouliche de 3 ans qui n'est attelée que de temps à autre pour lui faire prendre de l'exercice?

2o.—Quelle quantité d'avoine doit-on lui donner?

On peut donner de 12 à 15 livres de foin par jour, suivant le volume de l'animal et la somme de travail requis. Défiez-vous du foin poussiéreux, du foin provenant de terre basse, marécageuse ou argileuse, car ce foin occasionnera le souffle—l'asthme. Avant de donner ce foin aux chevaux, il vaut mieux le passer dans le moulin à battre, le hacher et l'humecter. Tout cela amène du travail de surplus, mais il faut nécessairement prendre ces précautions si vous ne voulez pas que votre cheval diminue des ¾ de sa valeur.

Quand on n'a que de ce foin à donner, il est préférable d'en donner peu, et de donner plus d'avoine. Le foin fait trop mur produira le même effet.

Quant à la quantité d'avoine à donner, la moitié ou les ¾ d'une terrine d'avoine naturelle, bien vannée, par repas suffira. Certains éleveurs donnent toute l'avoine qu'un cheval mange avec goût. Quand un cheval a toutes ses dents et qu'il est en bonne santé, il vaut mieux lui donner de l'avoine naturelle; excepté cependant dans le cas où un cheval est trop gourmand, mais ces cas sont très rares.

Chez les chevaux gourmands, vous remarquerez toujours dans le fumier des grains d'avoine entiers non altérés, non broyés; dans ces cas-là, donnez de l'avoine moulue. Mais si votre pouliche n'est pas gourmande, et possède toutes ses dents, donnez-lui de l'avoine naturelle ;elle n'en sera que plus forte, plus éveillée, et plus résistante au froid. De l'avoine moulue convient surtout aux chevaux âgés, maladifs et privés de leurs dents.

LE CENTRE DU COMMERCE DU BLE

La ville de Winnipeg se vante aujourd'hui d'être le plus grand centre du commerce de blé du monde.

Et elle appuie sa prétention sur des chiffres recueillis par les Chambres de Commerce et autres autorités officielles, qui lui donnent raison.

Voici en effet les chiffres des arrivages de blé aux centres de l'Amérique du Nord l'année dernière:

	Minots.
Winnipeg	82,269,330
Minneapolis	81,111,410
Buffalo	61,084,797
Duluth	56,084,791
Kansas City	35,354,000
Montréal	30,081,779
Chicago	26,304,300
New-York	23,304,300
St-Louis	21,432,317
Philadelphie	10,331,854
Omaha	9,979,200
Milwaukee	8,871,026
Baltimore	5,821,809
Cleveland	4,874,871

Les chiffres de Winnipeg sont pour l'année de récolte finissant au 3 août 1910; mais ceux des autres villes couvrent l'année de calendrier 1909.

Winnipeg a atteint la première place par un bond formidable de 50 p.c., pendant l'année et se trouve à dépasser Minneapolis, jusqu'ici considérée comme le centre le plus important, de plus de 1,000,000 de minots.

Pour l'avoine, Winnipeg tient la tête immédiatement après Chicago, cette dernière ville étant encore loin en avance:

	Minots.
Winnipeg	30,838,000
New-York	23,717,562
St. Louis	15,582,670
Minneapolis	14,059,230
Omaha	[illegible]
Kansas City	6,349,500
Duluth	5,117,437

Nouvelles régionales

ST. HYPPOLITE, Sask.

Mariages

Les mariages sont à l'ordre du jour à St. Hyppolite.

La semaine dernière M. Louis Apchin conduisait à l'autel Mlle Marie de Montarnal; ce fut notre curé, M. Jullion qui donna la bénédiction nuptiale aux deux nouveaux époux.

Le 27 septembre avait lieu le mariage de M. Placide Bellanger avec Mlle Maria Jullion, soeur de M. le Curé.

Un grand nombre de parents et d'amis assistaient à ce mariage. La grand'messe fut chantée par M. le Curé Squiral, de Jack Fish; M. Jullion donna la bénédiction nuptiale.

Le dîner fut servi chez M. L. Jullion, père de la mariée et le souper eut lieu chez M. P. Lechat, cousin du marié.

A l'occasion de leur mariage, M. et Mme Bellanger reçurent de nombreux cadeaux.

Nous offrons nos meilleurs souhaits de bonheur à ces deux nouveaux couples.

Plusieurs mariages sont encore à l'horizon, mais... chut, ne soyons pas indiscrets et attendons patiemment!...

Naissances.

La semaine dernière, une fillette est née à M. et Mme Jean Malhomme. L'enfant a été baptisée sous les noms de Yvonne Adelaïde, Emilie. Parrain et marraine, M. et Mme E. Bellanger, grand oncle et grand tante du nouveau-né.

—Trois autres naissances sont à enregistrer:

M. et Mme Laurent Blanchette un fils baptisé sous le nom d'Edmond. Parrain et marraine, M. et Mme Sylvestre.

—M. et Mme Fortunat Fillion, un fils baptisé sous les noms de Joseph, Eusèbe, Achille. Parrain et marraine, M. et Mme Levasseur.

—M. et Mme N. Carrière, un fils, baptisé sous les noms de Joseph Napoléon. Parrain et marraine, M. et Mme Bellanger.

Si l'on en juge par les quelques lignes qui précèdent et que l'on veuille bien remarquer que tous ces baptêmes ont été célébrés en une seule semaine, on conviendra que les Canadiens ne sont pas prêts de disparaître à St. Hyppolite...

C'est une chose résolue maintenant.

St. Hippolyte a son club libéral.

Voici la liste des officiers:

Président d'honneur: L'hon. Sénateur Prince, de Battleford.

Vice-Présidents d'Honneur: MM. Champagne, député du comté à la Chambre des Communes et Finlayson, député provincial.

Président actif: M. J. D. Létourneau.

Vice-Président: M. J. O. M. Legault.

Sec.-Trésorier: Dr. A. Thibaudeau.

Ass.-Secrétaire: M. W. Legris.

Directeurs: MM. J. Gratton, M. Régnier, L. Sylvestre et J. Dupuis.

Les membres de notre club Libéral sont parfaitement décidés à travailler à l'avancement de notre paroisse. Pour cela il faut naturellement que chacun y mette du sien. Que la devise des citoyens de St. Hippolyte soit "En avant le progrès et en arrière la routine!"

Montrons que les Canadiens français sont susceptibles d'un bel effort lorsqu'ils le veulent.

Les travaux de notre nouvelle église avancent rapidement.

L'emplacement est fort bien choisi.

On ne peut que regretter seulement que l'on ait fait disparaître le joli bosquet qui était un bel ornement, au dire des connaisseurs, pour notre village.

Enfin c'est fait... n'en parlons plus.

STETTLER ET ENVIRONS

Notre petite colonie du sud de Stettler a été, ces temps-ci, augmentée de quelques nouveaux arrivants de la mère-patrie et dont nous citons les noms par rang d'arrivée, Mme Buret, du Dauphiné; De Montauzan, de Normandie et René Coiffart, de Paris. Nous souhaitons de tout coeur la bienvenue à nos compatriotes.

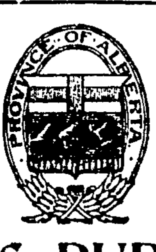
Monsieur Dupont, de Dumas, Sask., est arrivé à Lowden Lake où il est l'hôte de notre ami Monsieur A. Randon. M. Dupont, qui était dans les affaires, se déclare absolument enchanté de l'aspect du pays et des récoltes. Après un voyage d'affaires qui le rappelle en Saskatchewan, notre compatriote se propose de revenir dans notre coin. Bien que n'étant dans le pays que depuis peu de temps, M. Dupont s'est gagné les sympathies de tous par son affabilité et nous espérons que le charme du pays aidant, il se décidera à se fixer parmi nous.

M. Armand Gendre, d'Ewing, est allé à Montréal assister au Congrès Eucharistique où il devait rencontrer son frère, religieux de cette ville. Nous espérons qu'à son retour notre compatriote nous racontera toutes les beautés qu'il aura admirées et que nous pourrons nous consoler de cette manière de n'avoir pû assister aux magnifiques cérémonies dont le *Courrier de l'Ouest* nous a apporté les échos.

M. Jos. de Bailloux a récemment vendu sa ferme à raison de 15 dollars l'acre. Nous avions craint un moment le départ de notre ami, mais nous sommes heureux d'apprendre que celui-ci, qui a déjà un troupeau important de chevaux, va surtout s'occuper d'élevage en association avec Messieurs Joba et Michaud, d'Ewing.

INSTITUTRICE, sept années d'expérience, pouvant parler et enseigner les deux langues demande position.

S'adresser immédiatement à Mlle Diana Daoust, St. Jean-Baptiste, Man.



AVIS PUBLIC

Des sessions de la Cour de district seront tenues aux lieux et dates suivants à partir de dix heures du matin.

à LEGAL le Jeudi 6 octobre
à MORINVILLE le vendredi 7 octobre

Daté à Edmonton le 27 sept. 1910

A. Y. BLAIN,
Député Procureur-général

Le vapeur "City of Edmonton" partira du quai de la scierie Walters, à Edmonton, vers le milieu de la semaine prochaine pour une excursion en aval de la rivière, jusqu'à Onion Lake.

Le vapeur fera escale aux différents points en amont de Brosseau.

On prendra des passagers et des marchandises.

Résumé des Règlements concernant les Homesteads du Nord-Ouest Canadien

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou tout homme âgé de plus de dix-huit ans, peut prendre comme homestead un quart de section des terres du gouvernement dans le Manitoba, la Saskatchewan ou l'Alberta

Le demandeur doit comparaître personnellement à l'agence ou à la sous agence des terres du district. Une entrée de homestead peut être faite par procuration, sous certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la soeur du demandeur.

Devoirs.—Au moins un séjour de six mois chaque année sur le terrain et la mise en culture de celui-ci durant un terme de trois ans.

Un possesseur de homestead peut vivre dans un rayon de 9 milles de son homestead, sur une ferme de pas moins de 80 acres possédée et occupée par lui, ou possédée par son père, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou sa soeur.

En certains districts un homesteader peut prendre en préemption un homestead dans le voisinage du sien. Le prix d'achat en est de $3.00 l'acre et les devoirs sont les suivants: résidence sur l'un ou l'autre homestead de six mois chaque année pendant six ans, à dater de l'entrée du homestead, et culture sur le homestead de préemption de 50 acres

Un homesteader qui a utilisé son droit de homestead et ne peut acheter de homestead de préemption dans son district, peut en acheter un dans certains districts aux conditions suivantes: **Prix $3.00 l'acre. Devoirs: Résidence de six mois chaque année pendant 3 ans; culture de 50 acres et construction d'une maison d'une valeur de $300.**

CHARBON.—Le droit d'exploitation d'une mine de charbon peut être obtenu pour un terme de vingt et un ans, renouvelable, à raison d'un paiement annuel de $1.00 par acre; en aucun cas une surface de plus de 2560 acres pouvant être louée à un même individu ou à une compagnie. Un droit royal de 5 cents par tonne sera perçu sur tout charbon vendable extrait d'une mine.

W. W. CORY.
Député ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

A VENDRE, un engin à gazoline de 6 H.P., marque Gade, refroidisseur à air, scie et courroie. Etat neuf. S'adresser pour les conditions au coin de la Troisième rue et de l'avenue Athabasca, à la cour à bois.

Chronique Locale

Nous apprenons avec plaisir que notre ami M. C. J. Doucet, assistant-surintendant de la Compagnie d'Asurance "Metropolitan" à Edmonton vient d'être nommé surintendant de la même Compagnie à North Bay, Ontario.

L'agence d'Edmonton, dont faisait partie M. Doucet, s'est classée au premier rang des agences de la Compagnie pour l'année expirée et c'est en considération de ses excellents services que M. Doucet vient d'être nommé à North Bay.

Tout en se réjouissant de la marque de distinction dont il vient d'être l'objet les nombreux amis de M. Doucet n'en regretteront pas moins son départ qui les privera d'un excellent camarade ayant su s'attirer l'estime et la sympathie de tous pendant son séjour à Edmonton.

Nous lui ouhaitons de nombreux succès dans son nouveau et lointain poste d'Ontario.

MM. Denis Gérin-Lajoie, Fred. Lafrenière et Jos. Blais, ainsi que le fils de ce dernier, M. Arthur Blais, tous de St. Flore, comté de Champlain, Qué., sont arrivés parmi nous depuis plus d'un mois et ils ont mis à profit ce temps pour visiter en détail Morinville, St. Albert, Rivière-qui-Barre ainsi que les environs de St. Paul des Métis.

Ces nouveaux venus dans l'Ouest sont grandement satisfaits de ce qu'ils ont vu. MM. Gérin-Lajoie et Lafrénière ont pris des homesteads dans la région de St. Paul.

MM. Jos. et Arthur Blais retournent en province de Québec avec l'intention de vendre les propriétés qu'ils y possèdent pour revenir s'établir à St. Paul au mois de mars prochain.

Mme J. A. Lessard est de retour d'un voyage de quelques mois en province de Québec où elle était en visite dans sa famille.

M. et Mme L. Garneau, M. et Mme Oscar Savard, MM. Oscar et Emile Tessier et Fleuri Perron sont de retour de leur voyage en province de Québec.

Nos compatriotes ne tarissent pas en éloges sur la beauté des fêtes du Congrès Eucharistique dont ils ont été les heureux témoins.

Nous espérons, grâce à l'obligeance d'un de nos amis, être en mesure de donner un compte-rendu intéressant de cet agréable voyage de nos concitoyens, dans un prochain numéro.

Nous lisons dans l'"Eclaireur" de la Beauce que Melles Marie-Ange Fectaut et Valérie Giguère, de St. Odilon de Crambourne, toutes deux institutrices, viennent de recevoir du ministère de l'Instruction publique une prime pour leurs succès obtenus dans l'enseignement.

Mlle Valérie Giguère est la cousine de MM. Lessard, d'Edmonton.

Nos meilleures félicitations.

FAMILLE DE CULTIVATEURS FRANÇAIS, depuis 18 mois en Saskatchewan, louerait petite ferme possédant matériel d'exploitation. S'adresser au bureau au "Courrier de l'Ouest."

M. J E. Thériault est de retour à Edmonton après un voyage d'un mois dans l'Est.

Notre concitoyen a ramené un de ses frères avec lui qui s'établira à Edmonton.

Nous souhaitons la bienvenue à ce nouveau concitoyen.

M. J. A. McNEIL, 243 avenue Jasper Ouest, vient de recevoir un envoi important des fameux tabacs naturels "Havane," "Petit Rouge" et "Quesnel", en paquets d'une demi livre.

Il vous invite à venir essayer une pipe et à juger par vous-même de leur qualité.

McNEIL CIGAR STORE,
243 Avenue Jasper Ouest
Edmonton.

M. J. P. Beauchamp, de Qu'Appelle, Sask., et M. A. A. Hotte, d'Ottawa, sont de passage à Edmonton.

En ville, également, M. Brosseau, de Brosseau.

Un ingénieur possédant certificat de troisième classe demande emploi pour conduire machine à vapeur. S'adresser au Courrier de l'Ouest.

M. Joseph Maisonneuve de Ste Thérèse, Qué., qui était monté dans l'ouest avec M. l'abbé Ouellette, vient de faire l'acquisition de trois quarts de section, au sud de Beaumont, de Mme Veuve Benjamin pour la somme de $7,000.

M. Joseph Maisonneuve a été rejoint par son frère Ovila qui a acheté la belle ferme de M. Adolphe Plante pour la somme de $3,500.

MM. Joseph et Ovila Maisonneuve sont enchantés de leurs nouvelles fermes et de l'accueil cordial que leur ont fait leurs compatriotes dans l'Ouest; ils redescendent aujourd'hui en province de Québec et attendent avec impatience le mois de mars pour revenir s'établir définitivement sur leurs magnifiques terres.

M. Adolphe Plante de Beaumont qui vient de vendre sa ferme à M. Ovila Maisonneuve va s'établir avec sa famille sur son ranch au Hay Lake.

M. Plante a l'intention de faire l'élevage en grand et il compte recevoir trois chars de chevaux du sud sous peu.

Les voisins de M. Plante regretteront unaniment son départ de Beaumont.

PERDU OU VOLE. — Il a été perdu ou volé à la ferme de M. Walter Sporle, route de St. Albert, Edmonton, une jument baie, poids 1200 livres; large cicatrice sur le côté droit, ainsi qu'une jument grise, croupe inclinée, et borgne, poids 1200 livres. Récompense à qui les fera retrouver. Téléphone 1729.

On mande de Morinville, Alta., que la Compagnie "California-Alberta Oil," qui fait actuellement forer un puits de recherche pour le pétrole, a découvert d'excellent gaz d'éclairage à la profondeur de 360 pieds.

Allumé à l'orifice du puits le gaz donne un jet de flammes de plus de 30 pieds de hauteur.

La Compagnie a le ferme espoir de découvrir du pétrole à bref délai.

Encan sans réserve

près de la

RIVIERE-QUI-BARRE

vendredi le 14 octobre

à 12 h. 30 précises.

REPAS GRATUIT A MIDI

D'après les instructions de M. Jacob Van-Well, je vendrai, sans réserve, tout son bétail et ses outils aratoires.

Voyez les drapeaux rouges aux portes. La ferme est située sur la demi section Nord 8-56-26 ouest du 4ème Méridien à 4 milles au nord de la Rivière-qui-Barre.

CHEVAUX ET JUMENTS

Quelques juments ont obtenu des prix aux foires locales.

37 BETES A CORNES.

Belles vaches laitières, génisses et jeunes boeufs.

UN GRAND NOMBRE DE PORCS

OUTILS ARATOIRES ET MOBILIER.

Conditions de vente: Au-dessous de $20 comptant. Au-dessus de ce chiffre 6 mois de crédit sur hypothèque à intérêt de banque

ROBERT SMITH,
Encanteur.

63 McDougall Edmonton
Téléphone 1611.



Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 4.00 p.m., lundi, 24 octobre 1910, des soumissions pour la construction d'un édifice public, à Strathcona, Alberta, lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse les mots: "Soumission pour édifice public, à Strathcona, Alberta."

On peut consulter les plans, devis, les formules de contrat et se procurer des formules de soumission au bureau de M. Joseph Greenfield, architecte résident, Winnipeg, Man.: M. W. T. Mollard, commis des travaux, Régina, Sask., et au bureau de poste de Strathcona, Alberta, ainsi qu'au ministère des Travaux publics, à Ottawa.

Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'on ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules imprimées fournies dûment libellées, signées de la main des concurrents, avec désignation de la nature de leurs occupations et du lieu de leurs résidences: s'il s'agit de sociétés, chaque associé devra signer de sa main la soumission et y inscrire la désignation précitée.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p.c.) du montant de la soumission, à l'ordre de l'honorable ministère des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'éxécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa 21 septembre 1910.

N. B.—Le ministère ne reconnaîtra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

AVIS.

A l'expiration d'un délai de trente jours à compter de la date de cet avis, c'est à dire le 3 novembre 1910, et subséquemment, les quarts de section des Townships ci-après seront ouverts à l'enregistrement par les premiers demandeurs:

Townships	Rangs	Ouest des Méridiens.
61	19	4
61	20	4
62	19	4
62	20	4
62	21	4
63	21	4
63	22	4
68	17	4
68	20	4
68	22	4
68	23	4
69	14	4
69	20	4
69	23	4
51	8	5
51	18	5
51	19	5
51	20	5

Township 63, R. 23—M. 4, à l'exception de la réserve forestière 1349.

Le plan de chaque township ci-dessus mentionné pourra être obtenu contre versement de 10 cents en s'adressant au Secrétaire du Ministère de l'Intérieur, Ottawa, Canada.

Daté à Edmonton, ce 3ème jour d'octobre, 1910.

K. W. MacKENZIEI.
Agent des Terres du Dominion.

Végreville à St. Paul

MM. Sigler et Richardson, propriétaires de l'écurie "Vegreville Livery, Feed & Sales" désirent annoncer au public que la voiture de poste de Végreville à St. Paul des Métis part de Végreville chaque mardi, jeudi et samedi à 8 heures du matin, et arrive à St. Paul des Métis le même jour à 6 heures du soir.